

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-171

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CESSION DE LA PARCELLE ZC 40 SUR NESLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Développement Économique en date du 18 septembre 2024 ;

VU l'avis des domaines en date du 25 octobre 2024 (référence n°20149579), concernant la valeur vénale de la parcelle ;

Considérant que la société Toufflin M.T.P. souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZC40 sur la commune de Nesle, d'une superficie de 2 504 m², pour la réalisation d'un projet conforme aux orientations de développement économique de la Communauté de Communes ;

Considérant la proposition de vente au prix de 30 € hors taxes par mètre carré, net vendeur, correspondant à une évaluation supérieure à celle de l'avis des domaines ;



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour, et 1 contre (M. CARPENTIER Pierre),

. approuve la cession de la parcelle ZC 40, située à Nesle, à la société Toufflin M.T.P ou toute autre structure qui sera constituée par cette dernière, pour un montant de 75 120€ HT net vendeur,

. précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,

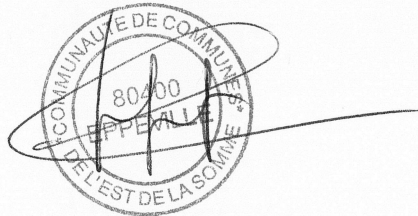
. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ en sa qualité de Vice-Président au Développement économique à signer l'acte de vente,

. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Muel", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 080-200070985-20241128-DELIB_2024_171-DE